

SANTÉ / SÉCURITÉ

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON-ÉLECTRICIEN NIVEAU B1(V)-B2(V)-BR-BC

OBJECTIFS

- > Exécuter en toute sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension en niveau B1(V), B2(V), BR-BC-BE-ESSAIS-VERIFICATION-MESURES
- > Identifier les risques liés à l'utilisation de matériel électrique
- > Connaître les mesures de prévention et les moyens de protection adaptés.

INTERVENANTS

Paul Senamaud, électricien et formateur en habilitation électrique

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège

INTERFACE ELEVAGE

📍 1219 route de Pau
64410 VIGNES

🌐 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

👤 Christine MEYMERIT

☎ 06 30 49 54 43

✉ interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

👤 Léa DUFRECHOU

☎ 07 88 72 62 28

✉ formation.interface.elevage@gmail.com

HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT NON-ÉLECTRICIEN NIVEAU B1(V)-B2(V)-BR-BC

SANTÉ / SÉCURITÉ

PROGRAMME

Titre d'habilitation délivré aux stagiaires (valable 3 ans) et remise d'un livret pédagogique

> **Contexte réglementaire de la protection contre le danger et risque électrique**

> **Opérations en basse tension, visualisation et étude de film INRS Habilitations BP-BS-B1-B1V-B2-B2V-BC-BR.**

> **Définir et identifier la réglementation** selon la NF C18-510/A1

> **Identifier et expliquer les dangers** du courant électrique

> **Décrire et reconnaître les différents schémas** de liaison à la terre

> **Identifier et choisir** : Les différents types de protection électrique, les différents équipements d'un TGBT

> **Décrire et choisir les différents titres d'habilitation** en fonction des besoins

> **Consignation / Déconsignation**

> **Distances et zones, la prévention et la protection**

> **Exercices de mise en situation**

> **Contrôle individuel des connaissances** Théorique et pratique suivant NFC 18-510/A1

> **Bilan de la formation**

Remise d'une attestation de formation à conserver pour valider votre habilitation

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

AGRICULTEURS,
SALARIÉS AGRICOLES

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET ACTIVE, EXERCICE EN
PETITS GROUPE,
ÉCHANGES, MISE EN
SITUATION

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT DE FORMATION
ET QCM ET TESTS
THÉORIQUES ET
PRATIQUES EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

• AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER